



NOTINS0FR000029-V1.05

# NOTICE D'INSTALLATION

**SI-BOX**

## Sirène d'alarme intérieure auto alimentée

**Fabriquée en FRANCE**

Numéro de certificat INCERT : B-712-0001

### PRESENTATION

La SI-BOX est une sirène intérieure en boîtier ABS de faible encombrement, auto protégée à l'ouverture et à l'arrachement, avec logement pour pile ou accumulateur 9V.

**La SI-BOX peut être alimentée de deux façons différentes :**

**Par la borne +12V charge** qui permet la charge constante de l'accumulateur interne de la sirène. Cette borne est dotée d'un système de limitation de courant à 20 mA pour charger l'accumulateur. En alarme, seul l'accumulateur est sollicité, ce qui soulage efficacement le chargeur de la centrale d'alarme lorsque plusieurs sirènes sont alimentées par ce dernier.

**Par la borne +12V direct** qui permet d'alimenter la sirène directement par le chargeur de la centrale d'alarme en l'absence de pile. Si la pile de secours est de type alcaline, la borne +12V direct permet également de ne pas charger cette dernière.

### Interrupteurs de configuration de la SI-BOX :

Position	Interrupteur 1	Interrupteur 2	Interrupteur 3	Interrupteur 4
Fonction	Autoprotection	Volume sonore / consommation	Polarité de l'entrée SIR	Fonctionnement de l'entrée SIR
ON	Ouverture seule (1)*	« MIN » 100dBa / 50mA	0Vcc	Sirène déclenchée à l'apparition du signal « SIR »
OFF	Ouverture (1)* + Arrachement (2)*	« MAX » 110dBa / 300mA	12Vcc	Sirène déclenchée à la disparition du signal « SIR »

\* La surveillance à l'ouverture et à l'arrachement ne nécessite aucun réglage (voir page 2).

### IMPORTANT

Attention : à la mise sous tension, si le signal de blocage est absent, la SI-BOX déclenche immédiatement. La pile ou l'accumulateur 9V doit être installé en dernier après avoir mis sous tension l'installation.

La durée de sonnerie de la SI-BOX est temporisée à 10mn. Pour relancer la SI-BOX, le signal de blocage doit réapparaître sur la borne SIR pendant au moins une seconde.

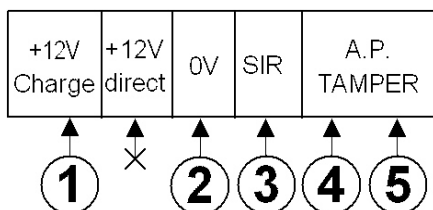
Conformément à notre politique d'amélioration continue de nos produits, les informations contenues dans cette notice peuvent faire l'objet de modifications sans préavis. ATLS ne pourra être tenue responsable des erreurs contenues dans ce document, ni des dommages fortuits ou consécutifs ayant trait à la fourniture, la qualité ou l'usage de ce dernier.

**Les produits de la gamme ALTEC sont conçus et fabriqués en France par la société ATLS  
SI-BOX et ALTEC sont des marques déposées par ATLS**

## CABLAGE

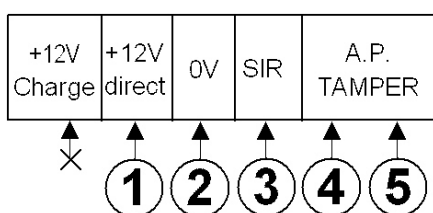
- Avant de câbler l'autoprotection, vérifiez que le circuit ne dépasse pas 60VDC/0,1A.
- Si l'équipement qui pilote la SI-BOX n'est pas celui qui fournit l'alimentation, il faut raccorder la borne « 0V » à cet équipement pour obtenir une référence commune.

### Utilisation de la SI-BOX avec un accumulateur



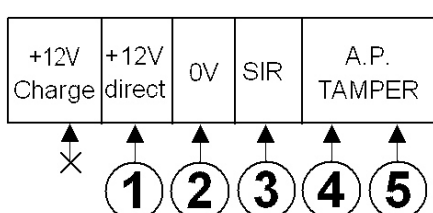
1	Alimentation +12VDC avec limitation du courant de charge pour l'accumulateur
2	0V de l'alimentation
3	Signal de commande de la sirène
4 & 5	Circuit d'autoprotection

### Utilisation de la SI-BOX avec une pile Alcaline



1	Alimentation +12VDC directe <b>ATTENTION : ne rien raccorder sur « +12V charge » au risque de détériorer la pile Alcaline</b>
2	0V de l'alimentation
3	Signal de commande de la sirène
4 & 5	Circuit d'autoprotection

### Utilisation de la SI-BOX sans pile Alcaline ni Accumulateur



1	Alimentation +12VDC directe <b>ATTENTION : Pour éviter tout court-circuit, retirer les fils de raccordement de la pile 9V.</b>
2	0V de l'alimentation
3	Signal de commande de la sirène
4 & 5	Circuit d'autoprotection

Toutes les connexions sont de niveau TBTS (Très basse tension de sécurité) au sens de la norme EN 60950. L'alimentation électrique de la SI-BOX doit être fournie par une source à puissance limitée.

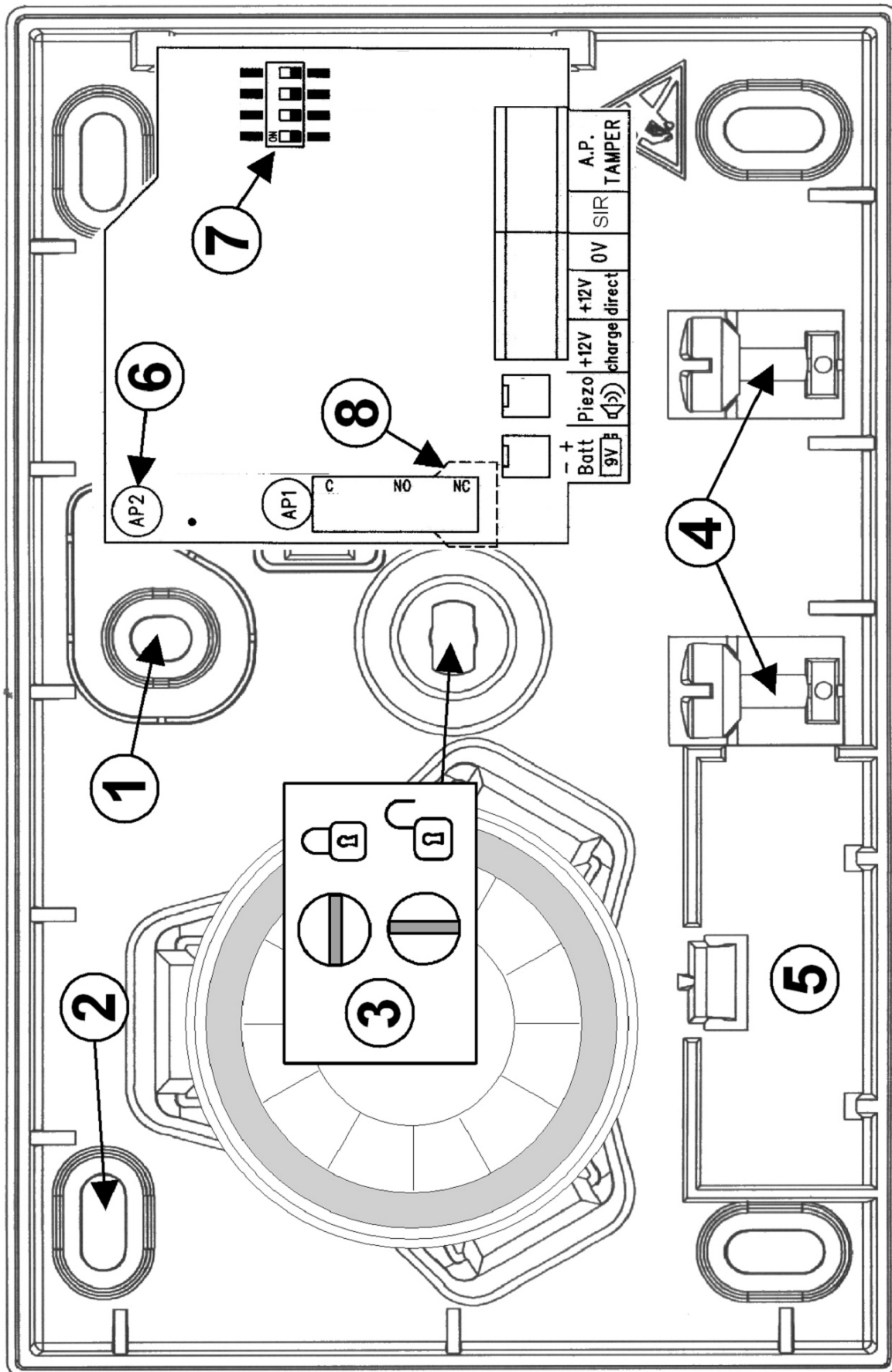
## INSTALLATION

La SI-BOX se fixe sur une paroi verticale et plane, de surface supérieure à celle de son boîtier en laissant au moins 1 cm de chaque côté. Pour la fixation, utilisez quatre vis à tête ronde de diamètre 4 à 5 mm et de 25 à 30 mm de longueur (non fournies).

- 1- Trou de fixation à utiliser pour le fonctionnement de l'autoprotection à l'arrachement
- 2- Trous de fixation du châssis
- 3- Position de la vis de fermeture du capot
- 4- Vis de fermeture du capot (¼ de tour) à détacher
- 5- Emplacement pour Pile ou Accumulateur 9V
- 6- Autoprotection à l'arrachement
- 7- Interrupteurs de configuration
- 8- Autoprotection à l'ouverture

**L'autoprotection à l'ouverture** est assurée par l'interrupteur à lamelle actionné par le capot.

**L'autoprotection à l'arrachement** est assurée par un ressort fixé sur la patte de fixation centrale du châssis. L'arrachement du boîtier provoque la rupture de la patte de fixation centrale qui éloigne le ressort de la carte et provoque le déclenchement du circuit d'autoprotection. L'autoprotection à l'arrachement peut être supprimée, en plaçant l'interrupteur 1 sur ON.



---

## CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

---

Tension d'alimentation sur +12V directe : De 9 à 15 VDC

Tension d'alimentation sur +12V charge : De 10 à 14 VDC

Ondulation résiduelle admissible : 250mV

Consommation en veille : 1 mA max.

Autonomie sur Pile ou Accumulateur interne : 36 heures

Durée de l'alarme : 10 minutes

Consommation en alarme & puissance acoustique : Volume MAX : 300mA / 110 dBa à 1m  
Volume MIN : 50mA / 100 dBa à 1m

Tension de commande en polarité négative « SIR » : Inférieure à 3 VDC

Tension de commande en polarité positive « SIR » : Supérieure à 9 VDC (15 VDC max. 0,1mA)

Degré de protection : IP 31 IK 07

Environnement : Classe II – Intérieur général

Température d'utilisation : -10°C à +55°C

Type de câble pour le raccordement : Câble 3 paires rigide : Ø >= 0,5mm  
souple : Ø >= 0,2mm

Types de Pile ou Accumulateur de secours : 9V Alcaline / 9V Ni-Mh

Compatibilité électromagnétique : conforme aux normes EN 50130-4, EN 50131-4 et EN 55022  
Sécurité électrique : conforme à la norme EN 60950 éd. Oct. 2000

---

## GARANTIE



ATLS assure une garantie de 5 ans à compter de la date de fabrication. L'année et le mois de fabrication figurent sur l'étiquette du numéro de série placée à l'intérieur de l'appareil. La garantie ne couvre pas les dégradations non fonctionnelles telles que les rayures, bris par chute ou choc, ni les dégradations provoquées par un emploi anormal. La garantie ne s'applique qu'aux cartes et ensembles électroniques et ne couvre pas les dégradations causées par les surtensions naturelles ou artificielles. La garantie ne s'applique que si l'électronique n'a pas été démontée, déréglée ou transformée. La garantie est strictement limitée à la réparation ou à l'échange des pièces que nous aurons reconnues défectueuses. Les frais de retour sont toujours à la charge de l'expéditeur. L'immobilisation du matériel dans le cadre de la garantie ne pourra donner lieu à aucune indemnité pour quelque cause que ce soit. La responsabilité de A.T.L.S. se limite à la réparation des produits et ne s'étend pas aux conséquences résultant de leur usage, de leur mise en oeuvre ou de leur non fonctionnement.

---

## MISE AU REBUT DU PRODUIT



Conformément aux exigences de la directive DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), les produits électriques et électroniques usagés doivent être détruits séparément des ordures ménagères normales afin de promouvoir la réutilisation, le recyclage et d'autres formes de récupération, ainsi que de limiter la quantité de déchets devant être éliminés et de réduire du même coup les décharges. Lorsque vous vous débarrassez de tels produits, veuillez vous conformer aux consignes des autorités municipales et/ou vous renseigner auprès de votre revendeur lors de l'achat d'un nouveau produit.

---

## DESTRUCTION DES BATTERIES

LA SI-BOX peut avoir été installée avec une batterie ou pile de secours. Ne jetez pas les piles ou batteries usagées dans votre poubelle, il est interdit de les incinérer, de les enfouir ou de les jeter dans les décharges publiques. Débarrassez-vous des piles ou batteries conformément aux lois et réglementations en vigueur en la matière. Veuillez contacter les autorités compétentes pour de plus amples informations sur les dispositions mises en place dans votre région pour collecter, recycler et détruire les piles et batteries usagées.